



Licence professionnelle Métiers de l'optique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Métiers de l'optique. 2014, Université de Nîmes - UNÎMES. hceres-02038545

HAL Id: hceres-02038545

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038545>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Métiers de l'optique

de l'Université de Nîmes

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université de Nîmes

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Métiers de l'optique

Secteur professionnel : SP7-Services aux personnes

Dénomination nationale : SP7-1 Santé

Demande n° S3LP150008829

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Département *Sciences et arts* de l'Université de Nîmes, Ecole Supérieure d'Optique Lunetterie (ESOL) de Lyon, Montpellier, Nancy et Nantes.
- Délocalisation(s) : La formation par alternance est délocalisée dans quatre centres partenaires privés préparant au BTS Opticien Lunetier (groupe ESOL).
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

Présentation de la spécialité

La licence professionnelle *Métiers de l'optique*, qui a ouvert en septembre 2007, vise à former des opticiens spécialisés en réfraction, contactologie et basses visions. Le diplômé pourra occuper des emplois d'opticien spécialisé en magasin d'optique et de spécialiste en réfraction en cabinet ou clinique ophtalmologique afin d'y pratiquer les examens de vue, les adaptations en lentilles de contact et les appareillages des basses visions.

Cette formation recrute essentiellement des titulaires du BTS *Opticien-Lunetier*. Elle est proposée en formation initiale à temps plein sur le campus de l'Université de Nîmes et en alternance (contrats de professionnalisation) dans quatre centres partenaires privés préparant au BTS *Opticien Lunetier* (ESOL de Lyon, Montpellier, Nancy et Nantes).

On peut relever l'existence sur le territoire national de formations comparables dans les Universités d'Aix-Marseille, Paris-Sud (Orsay), Saint-Etienne et Strasbourg.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette licence professionnelle permet aux opticiens diplômés du BTS *Opticien-Lunetier* d'accroître leurs compétences en réfraction, contactologie et basses visions. L'objectif de cette licence et son contenu pédagogique répondent bien à l'évolution des besoins sur le terrain, notamment sur la spécificité « basses visions » liée à une meilleure prise en charge de la dégénérescence visuelle chez les personnes âgées. Le programme pédagogique est cohérent avec les trois compétences ciblées. Il est regretté que la formation ne donne pas plus de poids en termes de crédits européens (ECTS) à l'enseignement de basses visions qui représente la spécificité de cette licence (seulement cinq crédits pour 86 heures). Par ailleurs, les modalités détaillées de contrôle des connaissances (types d'épreuves, coefficients, compensation, sessions d'examen...) sont totalement absentes du dossier, ce qui est fort regrettable.

La politique des stages et des projets tuteurés est conforme aux principes généraux de l'arrêté des licences professionnelles de 1999. En formation initiale (FI), les stages ont lieu soit en magasin d'optique, soit en milieu médical. Cette diversité est un point très positif pour les étudiants qui bénéficient également d'un suivi personnalisé de la part d'un tuteur. La particularité de cette formation est la place accordée au public en alternance (70 % des effectifs sont délocalisés dans quatre centres partenaires privés). Le volume horaire de travaux dirigés est significativement augmenté pour ces publics afin de compenser leur manque de temps à consacrer au travail personnel dû à leur présence en entreprise, ce qui est très positif.

Les enquêtes nationales d'insertion professionnelle sont incomplètes, certaines rubriques n'étant pas renseignées (taille des entreprises et durée moyenne de recherche d'emploi notamment). Le suivi propre mis en place par l'établissement est en revanche bien présenté et concerne uniquement les étudiants de formation initiale (trois dernières promotions). Il n'existe pas de statistiques concernant les étudiants en alternance (premiers diplômés en juin 2013). Le taux d'insertion professionnelle oscille entre 70 % et 85 % selon les promotions, ce qui est tout à fait correct. Les poursuites d'études sont rares (un à trois étudiants par an) généralement vers le master *Sciences de la vision* de l'Université de Paris Sud, centre d'Orsay. Tout cela est conforme aux objectifs d'une licence professionnelle. Les diplômés en situation d'emploi occupent pour la plupart des postes d'opticien en magasin et pour certains, des emplois d'opticiens-optométristes en cabinets et cliniques ophtalmologiques. Ceci démontre une bonne adéquation emploi/formation.

Une participation importante des professionnels extérieurs dans le fonctionnement de cette licence professionnelle est à souligner. La grande majorité des enseignements leur sont confiés, ce qui est très positif. En revanche, le taux d'intervention de ces professionnels est difficile à calculer car il existe de la confusion dans la répartition des heures et dans le statut de certains d'entre eux (professionnels considérés comme enseignants titulaires mais sans grade de la fonction publique notamment). De nombreux partenariats avec le monde professionnel sont cités (CHU de Nîmes, Institut ARAMAV, Visaudio, ESOL). Pourtant aucune formalisation de ces partenariats n'est présentée. En revanche, les nombreux professionnels sont impliqués de manière cohérente selon leur pratique sur le terrain et participent ainsi pleinement à l'évolution de la spécialité.

En formation initiale, l'équipe pédagogique est constituée du responsable de formation qui l'anime et des responsables de chaque unité d'enseignement qu'ils coordonnent. Pour la formation par alternance, la coordination des sites délocalisés est confiée à un enseignant-chercheur de l'Université de Montpellier. On se sait rien de ses prérogatives et on peut s'interroger sur l'absence de coordinateurs locaux dans les quatre sites concernés très éloignés géographiquement. Aucune information n'est donnée sur le pilotage de ses sites qui doit assurer l'homogénéité de la formation en termes de qualité d'équipe pédagogique et d'évaluation des étudiants (examens communs centralisés sur Nîmes ou non notamment). De plus, les conventions avec les centres partenaires sont absentes du dossier. Ces carences d'information sont très regrettables car elles concernent la majorité des effectifs.

Les candidats recrutés sur dossier et entretien de motivation sont à 95 % titulaires du BTS *Opticien-Lunetier*. En formation initiale, une quinzaine de dossiers sont retenus pour 70 à 80 candidatures, ce qui confirme l'attractivité de la formation. Les effectifs restent stables et le taux de réussite en formation initiale est de 100 %. Les recommandations de la précédente évaluation et les réponses de l'établissement sont présentées dans le dossier. Concernant la participation insuffisante de l'université dans l'équipe pédagogique, la formation rajoute de la confusion en considérant certains professionnels extérieurs comme enseignants titulaires, ce qui est totalement erroné. L'autoévaluation de la formation est détaillée dans le dossier sous forme de forces et faiblesses. Malheureusement, les actions correctrices qui en découlent ne sont pas prises en compte dans le dossier actuel (faiblesses du pilotage de la formation principalement).

- Points forts :

- Contenu pédagogique et objectifs cohérents avec les attendus professionnels.
- Bon taux d'insertion professionnelle.
- Bonne adéquation emploi/formation.

- Points faibles :
 - Carences d'informations sur le pilotage de la formation.
 - Homogénéité de la formation non garantie dans les sites délocalisés.
 - Absence de convention malgré les nombreux partenariats évoqués.
 - Modalités de contrôle des connaissances, absentes du dossier.

- Recommandations pour l'établissement :

A l'avenir, il serait souhaitable que le dossier détaille les modalités de pilotage de la formation, en particulier dans les sites délocalisés, afin de garantir l'homogénéité de la formation sur le territoire national. Il serait souhaitable de présenter plus clairement l'équipe pédagogique en précisant les fonctions de tous les enseignants professionnels et en les distinguant des enseignants titulaires.

Il serait bon que les conventions de partenariat avec les centres extérieurs et le monde professionnel soient formalisées. Il conviendrait de veiller à la nécessité d'avoir des contacts étroits avec les organisations professionnelles, notamment en raison de la législation actuellement en forte évolution.

Il pourrait être envisagé de donner plus de poids en termes de crédits européens à l'enseignement de basses visions, qui représente la spécificité de cette licence professionnelle (seulement cinq crédits pour 86 heures). Les modalités de contrôle des connaissances devraient être détaillées.

Enfin, il faudrait compléter les statistiques avec les taux d'insertion des étudiants par alternance dès que cela sera possible.



Observations de l'établissement

Emmanuel ROUX
Président

Dossier suivi par
Nicolas LEROY
Vice-président Chargé des Etudes
et de la Vie Universitaire

Nîmes, le 20 juin 2014

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, les réponses aux évaluations des formations de l'université de Nîmes, réalisées par les experts de l'AERES sur la base des dossiers déposés par les responsables des diplômes de niveau Licence, Licence professionnelle et Master, dans le cadre de la campagne d'accréditation de la vague E.

Je tiens, par votre intermédiaire, à remercier les experts pour la qualité et le caractère constructif de leurs évaluations. Celles-ci seront prises en compte par les équipes pédagogiques dont certaines ont souhaité apporter quelques éclaircissements ou compléments aux observations faites par les experts. Ceux-ci ont été regroupés par formation dans les pages qui suivent.

En dehors de ces réponses ponctuelles, je souhaiterais insister sur plusieurs points plus généraux :

- L'évaluation qui a été faite porte sur des formations qui, pour certaines, sont appelées, dans le cadre de la procédure d'accréditation de la vague E, à connaître de profondes restructurations. Les recommandations faites à l'AERES sont dans ces cas difficiles à suivre, même si toutes les observations faites par les experts sont prises en compte par les équipes pédagogiques dans l'organisation des futures formations.
- Malgré des recrutements récents ou en cours, l'université de Nîmes reste une université fortement sous-encadrée. Cette donnée, sur laquelle les marges de manœuvre de l'université sont très faibles, n'a pas été suffisamment prise en compte par les experts dans les observations sur les faiblesses en termes de pilotage et de suivi des étudiants, notamment au niveau Licence.

Je vous souhaite bonne réception de ces réponses et vous prie, Monsieur le Directeur, de croire en ma considération distinguée.

Le Président de l'Université
de Nîmes



Emmanuel ROUX

Département Sciences et Arts

Licence Professionnelle Métiers de l'optique (Resp. : Fabrice Bardin)

1. Pilotage de la formation

Un maître de conférences associé à mi-temps (PAST) est en cours de recrutement et va renforcer l'équipe pédagogique à partir de septembre 2014. Il assurera des enseignements dans la formation initiale sur le site de Nîmes dans les deux domaines principaux de la formation (Réfraction-Examen de vu et Contactologie). Il participera également aux activités de gestion de la licence professionnelle au sein de l'équipe pédagogique :

- Sélection des candidats
- Préparation et suivi des emplois du temps
- Suivi des projets tuteurés
- Liens avec les formations délocalisées proposées en alternance,
- Liens et partenariat avec les organisations professionnelles.

2. Homogénéité de la formation sur les sites délocalisés

La coordination avec les sites délocalisés de Montpellier, Nancy, Nantes et Lyon a été confiée à G. Grassy (PRCE1 à Montpellier 1 en convention de délocalisation pour ses activités d'enseignement, dont 80% sont effectuées à Unîmes). Pour chacun des sites, un correspondant pédagogique et coordinateur a été désigné : Carole Grégoire (Montpellier), Sophie Daumal (Nantes), Aurélie Trousselard (Nancy) et Marie Masclin (Lyon).

Les programmes sont identiques en tout point à la formation nîmoise, les qualifications des enseignants intervenant dans la formation sont validées avant le début des cours par Unîmes.

Les étudiants inscrits sont sélectionnés localement et validés par le coordinateur.

Les contrôles continus, dont les sujets sont validés par le coordinateur, font l'objet d'un suivi mensuel.

Le jury terminal se tient sur les sites délocalisés, en présence du coordinateur, par ailleurs président du jury (présentation projets tuteurés, rapports de stage, oral basse visions).

Les modalités de la délocalisation sont clairement consignées dans le texte de la convention adoptée par le Conseil d'Université d'Unîmes

3. Conventions avec les partenaires

Des conventions sont signées chaque année avec l'ARAMAV et le CHU de Nîmes concernant le stage d'observation qui a lieu sur leur site. Une convention a également été mise en place avec Visaudio qui accueille les étudiants pour les séances de Travaux pratiques.

4. Modalités de contrôle des connaissances

Pour prendre en compte la spécificité de la formation concernant la Basse Vision, le nombre de crédit ECTS a été augmenté de 5 à 7 (compensé par le stage passant de 16 à 14 crédits) dans la maquette 2015-2020.

Un document synthétique détaillant les modalités de contrôles de connaissances est disponible et est voté chaque année au Conseil d'Université.

Les types d'épreuves (devoir surveillé écrit, qcm, oral, présentation orale, rapport écrit), les coefficients et les compensations sont détaillés. Il est ainsi précisé que : La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.